

Fortis AG - Vos assurances chez votre courtier

## Pack Piscine

Unique en Belgique !

Pour protéger au mieux  
votre précieux investissement

**FORTIS** 



Couvrir les dégâts matériels à votre piscine et les accidents de ceux qui se blessent dans ou au bord de votre piscine, c'est possible grâce au Pack Piscine, une exclusivité en Belgique. Ce produit haut de gamme est le meilleur moyen de protéger au mieux un investissement important.

**Vous pouvez le souscrire chez votre courtier, en complément de l'assurance Top Habitation de Fortis AG, pour une piscine intérieure ou extérieure fixée à demeure au sol.**



Le Pack Piscine intervient dans un grand nombre de cas. Quelques exemples ?

- Votre chien plonge soudainement dans la piscine et déchire le liner. Grâce au Pack Piscine, le dommage est complètement remboursé.
- Votre pompe à eau se bloque suite à l'intrusion de petites branches et d'autres impuretés. Conséquence : le moteur brûle. Heureusement, le remplacement de votre pompe par un modèle identique ne vous coûtera rien grâce au Pack Piscine.
- Un voleur dérobe votre robot automatique de nettoyage durant la nuit. Pas de panique, vous serez remboursé.
- Après un petit plongeon estival, vous sortez de la piscine mais vous glissez et vous foutez la cheville. Grâce au Pack Piscine, nous prenons en charge les frais médicaux.
- ...

# Votre Pack Piscine

## **Dommages à la piscine**

Les dommages à une piscine peuvent être très coûteux.

Le Pack Piscine est le seul contrat en Belgique qui prenne en charge :

- tous les dommages matériels aux volets et à leur mécanisme, au liner et aux capteurs solaires ;
- les dommages causés à la piscine par les catastrophes naturelles, du gibier, du bétail ou des chevaux ;
- la pollution soudaine et inattendue de l'eau de la piscine, la rendant inutilisable ;
- la perte de l'eau de la piscine suite à un sinistre couvert.

## **Dommages aux installations techniques**

Le Pack Piscine couvre les dommages aux installations techniques de la piscine (système de filtrage, pompes) situées dans un local fermé ou technique.

## **Dégâts de tempête au mobilier de piscine, ou vol**

Le Pack Piscine vous indemnise en cas de dégâts de tempête ou de vol (si celui-ci est souscrit dans votre Top Habitation) du mobilier de piscine et des appareils de nettoyage. Même si ces objets se trouvent en plein air, dans une construction ouverte ou des bâtiments annexes non contigus.

## **Accidents dans et au bord de la piscine**

Si vous ou vos invités êtes victimes d'un accident dans ou au bord de la piscine, le Pack Piscine verse des indemnités pour les frais médicaux (jusqu'à 2.500 EUR\*). Une intervention est également prévue en cas d'invalidité permanente ou de décès.



\* montants indexés : ABEX 596 (juillet 2005)

Voulez-vous offrir à votre piscine la meilleure des protections?

Le Pack Piscine est disponible uniquement chez les courtiers en assurances.

Pour trouver un courtier près de chez vous, surfez sur [www.ebroker.be](http://www.ebroker.be)

## Votre courtier

### **Il analyse vos besoins**

Votre courtier est un spécialiste qui maîtrise parfaitement tous les aspects de l'assurance et des placements. Fort d'une solide formation et d'une bonne dose d'expérience, il connaît comme personne les éventualités et les risques.

Mais le courtier, c'est aussi «le bon sens près de chez vous» : vous le connaissez, il vous connaît. Dire que ça facilite le dialogue n'est certainement pas exagéré.

### **Il recommande des solutions efficaces**

Votre courtier est un indépendant qui collabore avec plusieurs compagnies.

Il peut comparer (prix, qualité, service) et vous proposer la solution qui vous convient le mieux.

### **Il vous assiste en cas de sinistre**

Votre courtier est un spécialiste qui parle en connaissance de cause et qui n'est pas lié à une compagnie, il défend vos intérêts ... vit dans votre région et est donc facilement accessible. Qui pourrait mieux vous servir et vous garantir un règlement correct de vos sinistres?

Ce document constitue une information générale sur cette assurance.

L'étendue exacte des garanties est décrite dans les conditions générales du Pack Piscine.

**Fortis Insurance Belgium sa**, Bd. E. Jacqmain 53, B-1000 Bruxelles – Tél. +32(0)2 664 81 11 – Fax +32(0)2 664 81 50 – [www.fortisinsurance.be](http://www.fortisinsurance.be) – RPM Bruxelles – TVA BE 0404.494.849

Entreprise agréée sous le numéro de code 0079 pour pratiquer toutes les branches 'Non-Vie' (branches 1 à 18) – (AR 4/7/79 – MB 14/7/79, AR 29/12/86 – MB 14/1/87, AR 7/12/88 – MB 20/12/88, Décision CBFA 31/5/05 – MB 14/6/05)